

Bulletin municipal  
2014

# Sainte-Croix





Le 23 mars 2014 vous avez élu démocratiquement avec un taux d'abstention raisonnable et un résultat honorable pour chacun d'entre nous la nouvelle équipe qui va conduire les destinées de cette commune pendant 6 ans.

Nous vous remercions chaleureusement de votre confiance et nous ferons tout notre possible pour ne pas vous décevoir.

Permettez-moi de rendre hommage aux précédentes équipes municipales. Je veux remercier une nouvelle fois les élus sortants pour le travail accompli ensemble depuis 2008, dire aux collègues réélus le plaisir que j'aurai à poursuivre l'aventure à leur côté et enfin féliciter les nouveaux entrants au conseil municipal qui vont découvrir et construire la commune de demain.

Ce bulletin permet cette année de vous présenter la nouvelle équipe, de faire connaître la commune aux nouveaux arrivants à qui je souhaite la bienvenue et une bonne intégration. Il nous permet aussi de vous présenter les projets à venir et de rendre compte des principaux événements de la vie communale.

Je remercie les employés municipaux, les responsables d'associations, les bénévoles et tous ceux qui œuvrent à l'épanouissement de notre communauté.

Je vous encourage à soutenir nos associations, à scolariser autant que possible les enfants à l'école du village ; faisons le maximum pour apporter un plus à la vie de notre collectivité.

C'est grâce à l'effort de tous que Sainte-Croix restera une commune où il fait bon vivre

Le Maire,  
Raymond BONESTEBE

# INFOS PRATIQUES

## Mairie

Le Bourg 12260 STE-CROIX  
Tél. : 05 65 81 61 86  
Fax : 05 65 81 53 94  
mairie-ste-croix@wanadoo.fr  
Horaires d'ouverture :

| LUNDI          | MARDI          | MERCREDI    | JEUDI       | VENDREDI    |
|----------------|----------------|-------------|-------------|-------------|
| 9 h - 12 h     | 9 h - 12 h     |             | 9 h - 12 h  | 9 h - 12 h  |
| 13 h 30 - 17 h | 13 h 30 - 17 h | 14 h - 17 h | 14 h - 17 h | 14 h - 18 h |

## Ecole

Ecole publique Célestin Rossignol  
Le Bourg  
05 65 81 74 84  
0120650S@ac-toulouse.fr

## Syndicat Intercommunal des eaux de Foissac/Spanc

Le Garric  
12260 Foissac 05 65 64 66 88

## ERDF

Dépannage (24 h/24) 09 726 750 12  
Branchements/Raccordements 09 69 32 18 63  
Adresse postale  
ERDF Service Raccordement  
Direction Régionale Nord Midi-Pyrénées  
BP 70033 - 31 141 ST ALBAN CEDEX

## Restaurant

Frédéric AUSSET 05 65 81 65 58

## Boulangerie-pâtisserie Tabac Journaux

Philippe CLAUZEL 05 65 81 61 87

## Artisans - Entreprises - Services

Allo LDR 05 81 39 61 10/06 20 25 13 51  
Désinsectisation et ramonage  
SARL Gibier des Causses 05 65 81 68 50  
Achat et vente de gibiers  
Jean-Pierre BOSCUS 05 65 45 11 71  
Artisan polyvalent  
Jean-Pierre GALAN 05 65 81 62 87  
Affûteurs  
Philippe LAURENS 06 62 58 22 84  
Carreleur, Multi Services  
Jacques VIVEN 06 14 18 62 49  
Entretien espaces verts, travaux divers  
Bruno HARDOUIN 05 65 29 58 07  
Fabrication de mobilier en bois  
Nicholas POWELL 06 20 55 10 40  
Maçon bâti ancien

Bruno BES 06 22 28 06 69  
Maintenance industrielle  
BMC 05 65 81 51 66  
Biven Matériaux Composites : Matériaux composites  
Chantal MEME 05 65 45 31 20  
Marchand ambulant  
Gilles DELPERIE 05 65 81 51 09  
Négociant en bestiaux  
Laurence CADENET 05 65 45 56 36  
Peinture décorative  
David TRANIER 05 65 45 17 62  
Plomberie – Chauffage  
Jean-Luc LEZOURET 05 65 81 50 79  
Menuisier  
Jean BES 05 65 81 63 87  
Serrurier  
Jean-Luc BADUEL 05 65 81 78 18  
Travaux forestiers  
Alexis TEULIER 05 81 21 80 28  
Maintenance industrielle  
MAZARS Frères 05 65 45 29 44/06 84 37 00 30  
Travaux publics  
EURL RICARD 05 65 65 56 38/06 27 77 41 34  
Travaux publics, travaux agricoles  
Sylvain COUDERC 05 65 45 09 16/lesjardinsdelavalette.fr  
Maraîcher (bio)  
Gaec du Sol à l'Homme 05 65 81 52 43/06 13 92 71 49  
Vente directe pain, œufs, farine, viande bovine (bio)

## Assistantes Maternelles Agréées

Thérèse GINESTE 05 65 81 73 48

## Gîtes ruraux

Mas de Fournier Liliane Bonestèbe 05 65 81 62 35  
La Garrigue Régine Calvet 05 65 81 68 81  
La Valette Bernard Couderc 05 65 45 42 91  
Sévenet Francis Durrieu 05 65 81 49 87/06 11 67 91 17  
Le Cros Arlette Esteve 05 65 81 65 35  
Sériols André Lauriac 05 65 81 62 70  
Fréjaviolle Michel Lenoir 05 65 29 76 57  
La Bouyssonie Marie-Claude Lézouret 05 65 81 50 79  
Marin Roland Vinel 05 65 81 61 84  
Marin Isabelle Laschon 06 27 45 43 00  
Mas du Sol Danielle Sallabery 06 07 91 00 16

## Location des salles communales

Tarifs fixés par délibération du 30 janvier 2014  
Pour toute location une caution de 305€ sera demandée.

|                    | Habitants<br>de la commune                           | Particuliers<br>hors commune                          | Réservations                                                                                       |
|--------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salle<br>De cénac  | 152€                                                 | 259€                                                  | Mairie                                                                                             |
| Foyer<br>Ste-croix | 50€<br>supp. chauffage 20€<br>du 15 oct. au 15 avril | 100€<br>supp. chauffage 20€<br>du 15 oct. au 15 avril | Teyssèdre Sylvie<br>05 65 81 51 43                                                                 |
| Salle<br>de marin  | 76€                                                  | 120€                                                  | Mairie<br>Pour les tables<br>et les bancs s'adresser<br>à Mme Thérèse Gineste<br>au 05 65 81 73 48 |

### Communauté de communes

ZA des Grèzes - 12260 Villeneuve

05 65 81 68 28

villeneuveois@orange.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 17 h

### Déchetterie

05 65 29 20 72

ZA des Grèzes 12260 Villeneuve

Horaires d'ouverture

| LUNDI     | MARDI   | MERCREDI | JEUDI   | VENDREDI | SAMEDI |
|-----------|---------|----------|---------|----------|--------|
|           | 9h-12h  | 9h-12h   | 9h-12h  | 9h-12h   | 8h-13h |
| 14h - 18h | 14h-17h | 14h-17h  | 14h-17h | 14h-17h  |        |

## PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Maire et délégué à la Communauté de Communes :** Raymond Bonestèbe

**1<sup>er</sup> adjoint et délégué à la communauté de Communes :** Gérard Laborie

**2<sup>e</sup> adjoint et délégué à la communauté de Communes :** Marie-José Ricard

**3<sup>e</sup> adjoint et délégué à la communauté de Communes :** Isabelle Laschon

**4<sup>e</sup> adjoint :** Josiane Ravailhe

### Conseillers municipaux

Thierry Aladel - Guillaume Barthélémy

Philippe Clauzel - Edith Delon

Thérèse Gineste - Bernard Jégot

Jérémie Mazars - Sylvie Nattes-Laborie

André Nouviale - Gérald Vivens

### Composition des commissions communales

#### Commission Finances

Guillaume Barthélémy

Raymond Bonestèbe

Philippe Clauzel

Gérard Laborie

André Nouviale

Josiane Ravailhe

Marie-José Ricard

#### Affaires scolaires

Raymond Bonestèbe

Edith Delon

Gérard Laborie

Isabelle Laschon

Sylvie Nattes-Laborie

Gérald Vivens

#### Voirie et travaux

Thierry Aladel

Guillaume Barthélémy

Raymond Bonestèbe

Bernard Jégot

Gérard Laborie

Isabelle Laschon

Jérémie Mazars

Gérald Vivens

#### Commission rurale et urbanisme

Raymond Bonestèbe

Edith Delon

Bernard Jégot

Gérard Laborie

Sylvie Nattes-Laborie

André Nouviale

Josiane Ravailhe

Marie-José Ricard

#### Associations

Raymond Bonestèbe

Philippe Clauzel

Edith Delon

Thérèse Gineste

Bernard Jégot

Gérald Vivens

#### Responsables presse et bulletin municipal

Raymond Bonestèbe

Philippe Clauzel

Thérèse Gineste

Bernard Jégot

Gérard Laborie

Isabelle Laschon

Sylvie Nattes-Laborie

André Nouviale

## Composition des commissions à la communauté de communes

**Évaluation des charges:** Raymond Bonestèbe, suppléant Gérard Laborie

**Finances:** Raymond Bonestèbe et Thérèse Gineste

**Aménagement de l'espace:** Edith Delon et Josiane Ravailhe

**Dév. économique:** André Nouviale et Guillaume Barthélémy

**Tourisme:** Bernard Jégot et Marie-José Ricard

**Protection et mise en valeur de l'environnement:** Philippe Clauzel et Bernard Jégot

**Vie sociale (pôle action sociale et pôle jeunesse):** Sylvie Nattes-Laborie et Isabelle Laschon

**Équipements sportifs:** Gérald Vivens et Jérémie Mazars

**Voirie:** Raymond Bonestèbe et Bernard Jégot

**Foirail:** Raymond Bonestèbe et Gérald Vivens

### Délégués des syndicats

#### SIE Foissac

*Titulaires*

Raymond Bonestèbe

Gérald Vivens

*Suppléants*

Thérèse Gineste

Jérémie Mazars

#### Pays Rouergue Occidental

Raymond Bonestèbe

#### Correspondant défense

Jérémie Mazars

#### SIEDA

Bernard Jégot

Philippe Clauzel

#### Commission communale d'aménagement foncier

Raymond Bonestèbe

Gérald Vivens

*Suppléants*

Thérèse Gineste

Sylvie Nattes-Laborie

### Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'administration présidé par le Maire est composé de 4 représentants désignés au sein du conseil municipal, de 3 représentants désignés par le maire et d'un représentant désigné sur proposition de l'UDAF.

#### Président

Raymond Bonestèbe

#### Désignés par le conseil municipal

Edith Delon

Isabelle Laschon

Josiane Ravailhe

Marie-José Ricard

#### Désignés par le Maire

Marie-Hélène Allemand

Florence Escau

Christiane Vinel

#### Délégué l'UDAF

Jean Rousseau

*La fête des élus organisée  
le dimanche 29 juin 2014  
a été l'occasion pour la nouvelle équipe  
municipale de réunir la population  
pour un moment festif et convivial.  
Vous avez été nombreux à répondre  
à l'invitation et nous vous en remercions.*

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Le conseil communautaire** de la communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot est composé de 32 délégués représentant les 13 communes (Ambeyrac, Balaguier d'Olt, La Capelle Balaguier, Foissac, Montsalès, Naussac, Ols et Rhinodes, St-Igest, St-Rémy, Ste-Croix, Salles Courbatiès, Saujac, Villeneuve). Il vote les grandes orientations politiques pour notre territoire.

Nos représentants sont : Raymond Bonestèbe, Gérard Laborie, Marie-José Ricard et Isabelle Laschon.

Le 11 avril 2014 le conseil communautaire a élu son président et ses vice-présidents :

- Président : Didier Pouzoulet-Ligue  
*maire de Naussac,*
- 1<sup>er</sup> vice-président : Christian Sournac  
*conseiller municipal de Villeneuve,*
- 2<sup>e</sup> vice-président : Eric Cabrit *adjoint de Foissac,*
- 3<sup>e</sup> vice-présidente : Marie-Thérèse Chapeau  
*maire d'Ambeyrac.*

Le bureau de la communauté de communes est composé de 14 membres : un représentant pour chaque commune (le maire) et deux représentants pour la commune de Villeneuve. Il règle les affaires courantes.

### Les commissions

Ce sont les commissions auxquelles participent les conseillers communautaires en amont des décisions. Leur rôle est d'examiner les projets préparés par les services et d'émettre un avis sur les dossiers.

**La communauté de communes** exerce à titre exclusif un certain nombre de compétences qui lui ont été déléguées par les communes membres.

Vous trouverez le détail de ces compétences sur le site Internet de la communauté : [www.villeneuvois.eu](http://www.villeneuvois.eu), à partir duquel vous avez la possibilité d'accéder aux comptes rendus de commissions et de conseils communautaires.

Vous y trouverez aussi de nombreuses informations sur le tri des déchets (rubrique Environnement/Comment trier ces déchets ?).

Nous vous invitons à consulter cette rubrique car près d'un quart des emballages portés à FIGEAC est refusé pour des erreurs de tri (du verre, des tontes de gazon, des vêtements...).

**Certaines erreurs de tri sont tolérables car nous ne pouvons pas tous connaître dans le détail** les différentes qualités de matériaux qui peuvent être recyclés. Citons comme exemple **les plastiques des paquets de pâtes qui ne sont pas recyclables, ou les sopalains qui sont déjà recyclés et ne peuvent pas l'être une deuxième fois.**

L'augmentation du taux de refus consécutif aux erreurs de tri a des répercussions financières sur tous les habitants qui payent à la Communauté de Communes la taxe des ordures ménagères. En effet, une tonne collectée de déchets recyclables mal triés coûte 6 fois plus chers que le traitement d'une tonne de déchets bien triés, car les coûts de transport se rajoutent aux coûts de traitement.

*Nous avons donc tous intérêt à limiter les erreurs de tri sélectif afin de diminuer les coûts de traitement.*

**Quitte à trier, autant bien trier.**

## LE POINT SUR LES TRAVAUX ET LES PROJETS

### Reprise des concessions abandonnées

Le procès-verbal constatant l'état d'abandon des concessions a été pris le 5 février 2014.

47 concessions ont été recensées : 8 au cimetière de Cénac, 25 au cimetière de Marin et 14 au cimetière de Sainte-Croix.

Comme le prévoit la procédure le PV a été affiché à la porte des trois cimetières et à la mairie dans les 8 jours suivant sa signature. Cet affichage a été renouvelé deux fois à 15 jours d'intervalle.

Lorsque ces indications ont pu être obtenues, le procès-verbal décrit l'état de la concession, la date de l'acte de concession, son numéro, le nom du concessionnaire et des personnes inhumées (selon les registres en mairie).

Devant chacune des concessions concernées un panneau a été posé afin d'informer les ayants droit qu'elle faisait l'objet d'une procédure de reprise.

Après un délai de 3 ans soit le 12 juin 2017 (le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits du PV) un nouveau procès-verbal sera établi dans les mêmes conditions que le procès-verbal initial pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu. Il sera établi avec le plus grand soin car de sa comparaison avec l'état décrit dans le premier apparaîtra une amélioration ou au contraire une aggravation de l'état de la concession. Il sera notifié aux ayants droit lorsqu'ils auront pu être identifiés. Un extrait sera affiché aux portes des cimetières et à la mairie.

Enfin un arrêté du maire prononcera la reprise par la commune qui assurera l'enlèvement des matériaux des monuments. Pour chaque emplacement repris la mairie fera exhumer les restes des personnes inhumées qui seront aussitôt réinhumés dans l'ossuaire communal.

## **Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le village de Marin**

Le devis estimatif établi par le SIEDA s'élève à 127 669,98€ HT pour le réseau électrique. La participation de la commune s'établirait à 30 % de cette somme soit 38 300,99€. Concernant le réseau téléphonique les travaux s'élèveraient à 30 310,19€ HT avec une participation de la commune de 15 155,10€. Les frais de câblage resteraient à la charge de France Télécom.

La participation du SIEDA pour les appareillages d'éclairage public (tous les appareils existants seront remplacés) sera de 40 % (montant plafonné à 22 000€). Leur nombre et leur emplacement n'ont pas encore été totalement définis.

Ces travaux sont programmés à l'automne 2014 ou au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## **Cœur de village et aménagement des espaces publics et réfection de la RD 588 qui ceinture le village de Ste-Croix**

L'avant-projet établi par le maître d'œuvre concernant cette opération prévoit :

- aménagement de la route départementale : chaussée, abords et aménagements paysagers,
- entrée du village : parvis du calvaire et monuments aux morts,
- le centre bourg : ruelles, place et abords de l'église,
- les honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 4 septembre 2013, Le Conseil Municipal a décidé de donner la priorité à l'aménagement de la route départementale et de l'entrée du village : calvaire et monuments aux morts.

Le projet d'aménagement du centre bourg sera étudié ultérieurement.

Pour cette 1<sup>re</sup> tranche de travaux, le coût estimatif est de 267 757,00€ HT. Des dossiers de subventions ont été déposés au Conseil Général, à la Région et auprès des sénateurs (réserve parlementaire). L'aide de l'Etat au titre de la DETR est déjà connue : 33 143€.

Les entreprises avaient jusqu'au 29 juillet 2014 pour remettre leurs offres. Le marché a été divisé en 2 lots :

- lot 1 voirie/abords paysagers,
- lot 2 maçonnerie pierre

Début prévisionnel des travaux : octobre 2014.

## **Columbarium et jardin du souvenir**

Les tarifs ont été fixés :

- **columbarium** : chaque case pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes est vendue au prix de 750 €. Les concessions de cases de columbarium sont accordées pour une durée de 50 ans renouvelable.
- **jardin du souvenir** : 50 € pour la dispersion des cendres et la gravure sur le pupitre.



## **Assainissement de la salle des fêtes de Cénac**

Cet assainissement non conforme va être refait par l'entreprise Mazars Frères. Les travaux pour la pose d'une microstation s'élèvent à 8 325 € HT. L'Agence de l'Eau Adour Garonne nous attribue une subvention de 4 200 €.

## **La voirie**

Le montant des travaux 2013, travaux totalement financés par la communauté de communes s'est élevé à 51 692,70€

Concernant le programme 2014, le montant de notre enveloppe financière est de 53 313,66€ pour les travaux de goudronnage, d'assainissement et le point à temps.

Les travaux de goudronnage et de curage de fossés ont été réalisés sur la VC de Sériols, la VC du Tournier, la VC de la Garenne, la VC de Darre, la VC du Gouzou.

# L'ECOLE CELESTIN ROSSIGNOL

## Aménagement des rythmes scolaires

Conformément à la réforme engagée par le ministère de l'Education Nationale, la commune de Ste-Croix met en place dès septembre 2014 les nouveaux rythmes scolaires.

Cette réforme prévoit :

- 24 h d'enseignement répartis sur 9 demi-journées
- 3 h par semaine d'activités péri-éducatives

Les activités péri-éducatives auront lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 et seront animées par le personnel communal (3 animatrices dont 2 ayant le BAFA et 1 en cours de formation). Des animateurs mis à disposition par le centre de loisirs de Villeneuve interviendront pour les activités sportives. Enfin d'autres intervenants extérieurs seront sollicités pour les activités artistiques et culturelles.

Ces **temps d'activités gratuits** seront proposés par cycle de vacances à vacances.

## Le mercredi après-midi

Une navette gratuite pour les familles amènera les enfants au Centre de Loisirs où ils prendront leur repas et participeront aux activités de l'après-midi. Obligation pour les familles de réserver 3 jours avant auprès du service du Centre de Loisirs.

## Le fonctionnement de l'école

A partir de la rentrée 2014-2015 les élèves seront accueillis par Hélène Archeray et Christophe Louge assistés du personnel de la mairie.

Pas de changement concernant le fonctionnement de la garderie périscolaire et de la cantine.

**Prix du ticket de cantine 2014-2015 : 2,90€**

**Horaires garderie : 7h30 à 8h55 - 16h30 à 18h30**

## Tarifs garderie :

Matin : 1€ - Soir : 1€ avec un goûter offert

Forfait mensuel : - 1<sup>er</sup> enfant : 30€

- 2<sup>e</sup> enfant : 27€

- 3<sup>e</sup> enfant : 25€

France Mendès en poste depuis 1981 en tant qu'aide maternelle a fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2014. Elle est remplacé par Léa Bartolozzi.



## Les activités de l'année scolaire 2013-2014

En 2013-2014 les élèves de cycle 3 ont travaillé dans le jardin devant l'école, chaque élève a cultivé son petit espace fleuri et planté des bulbes et des pensées.

Ils ont participé à un voyage scolaire de 3 jours et de 2 nuits au centre Val d'Urugne à la Canourgue en Lozère. Au programme de ce séjour des activités à dominante sportive (spéléo, escalade, accrobranche), découverte de la nature, visite du village médiéval de La Canourgue et de la maison des vautours.

Les élèves de maternelle, CP et CE1 ont passé une journée aux grottes de Foissac qu'ils ont visitées et ont participé à un atelier de fouilles archéologiques. Ils ont également suivi des ateliers de danses traditionnelles.

Enfin tous les élèves sont allés 9 fois à la piscine de Villefranche-de-Rouergue. Cette activité a notamment pu être possible grâce aux parents disponibles pour accompagner qui ont passé un agrément pour pouvoir encadrer un groupe d'enfant dans l'eau.

Les créneaux horaires ont été réservés pour 2014-2015 et la mairie est prête à renouveler son financement.

La classe des CM a participé à l'édition 2014 du Jury des Ecoliers. L'auteur, Myriam Gallot a été reçue lors de la fête du livre organisée par Livre'Franche au printemps. Un travail sur la production d'écrits à partir de rencontres avec les acteurs économiques locaux leur a permis de mieux connaître l'environnement de l'école.

Toutes ces activités ont été financées par l'Association des Parents d'Elèves et la Mairie. Pour le voyage à La Canourgue une participation a été demandée aux familles (environ 25 % du coût total du voyage).



# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vous jetez vos lingettes dans les toilettes parce que vous pensez qu'elles sont biodégradables ? **FAUX!**

De par leur nature résistante, **les lingettes, même biodégradables, bouchent les réseaux et les pompes de refoulement**. Même si les canalisations d'eaux usées sont dénommées communément "tout-à-l'égout", **elles ne peuvent pas pour autant accepter tous les déchets**.

Sur certains emballages de lingettes, on peut lire la mention "**biodégradable**", certaines marques incitant à les jeter dans les toilettes. Pourtant, la durée du trajet entre les toilettes et la station d'épuration est trop courte pour que les lingettes aient le temps de se décomposer.

**Les lingettes doivent donc impérativement être jetées dans la poubelle!**

Toutes les lingettes sont interdites, même celles qui sont dites biodégradables :

**- lingettes "papier toilette", lingettes "hygiène intime", lingettes nettoyantes et désinfectantes...**

## LE BUDGET

### La section de fonctionnement

Les **dépenses** correspondent aux charges d'entretien, au remboursement des intérêts d'emprunts, d'amortissement...

| Compte                                        | Réalisé 2013     | Prévisionnel 2014 |
|-----------------------------------------------|------------------|-------------------|
| Charges à caractère général                   | 2 910.96         | 2 993.70          |
| Atténuation de produits                       |                  | 360.00            |
| Charges financières                           | 1 919.96         | 1 600.00          |
| Opérations d'ordre de transfert entre section | 9 415.00         | 9 415.00          |
| Virement à la section d'investissement        |                  | 4 154.59          |
| Résultat reporté                              |                  | 3 174.71          |
| <b>Total</b>                                  | <b>14 245.92</b> | <b>21 698.00</b>  |

Les **recettes** sont composées essentiellement de la participation des usagers raccordés au réseau d'assainissement

| Compte                           | Réalisé 2013    | Prévisionnel 2014 |
|----------------------------------|-----------------|-------------------|
| Ventes de produits, prestations  | 5 611.56        | 6 960.00          |
| Subventions d'exploitation       |                 | 4 000.00          |
| Opérations d'ordre entre section |                 | 10 728.00         |
| <b>Total</b>                     | <b>5 611.56</b> | <b>21 698.00</b>  |

### La section d'investissement

Les **dépenses** concernent surtout le remboursement du capital d'emprunt et des amortissements

| Compte                           | Réalisé 2013     | Prévisionnel 2014 |
|----------------------------------|------------------|-------------------|
| Emprunts et dettes assimilées    | 3 866.64         | 3 900.00          |
| Immobilisations corporelles      | 36 910.98        |                   |
| Opérations d'ordre entre section |                  | 10 728.00         |
| <b>Total</b>                     | <b>40 777.62</b> | <b>14 628.00</b>  |

Parmi les **recettes** de 2013 l'on trouve le versement du solde des subventions accordées pour les travaux, et le fonds de compensation de la TVA. Pour 2014 il s'agit principalement d'opérations d'ordre

| Compte                                   | Réalisé 2013      | Prévisionnel 2014 |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dotations, fonds divers et réserves      | 105 568.75        |                   |
| Subventions d'investissement             | 59 085.70         |                   |
| Immobilisations corporelles              | 36 910.98         |                   |
| Amortissement des immobilisations        | 9 415.00          |                   |
| Virement de la section de fonctionnement |                   | 4 154.59          |
| Opérations d'ordre entre section         |                   | 9 415.00          |
| Résultat reporté                         |                   | 1 058.41          |
| <b>Total</b>                             | <b>210 980.43</b> | <b>14 628.00</b>  |

## BUDGET PRINCIPAL

### La section de fonctionnement

Les **dépenses** correspondent à toutes les charges récurrentes : eaux, électricité, entretien des bâtiments, charges de personnel, remboursement des intérêts d'emprunts...

| Compte                                     | Réalisé 2013      | Prévisionnel 2014 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charges à caractère général                | 95 514.47         | 137 200.00        |
| Charges de personnel                       | 135 162.19        | 144.625.00        |
| Atténuation de produits                    | 21 238.00         | 22 000.00         |
| Autres charges de gestion courante         | 38 498.54         | 42 130.00         |
| Charges financières                        | 5 583.77          | 4 200.00          |
| Charges exceptionnelles                    |                   | 800.00            |
| Dotations aux amortissements et provisions |                   | 11 900.00         |
| Virement à la section d'investissement     |                   | 249 491.68        |
| Dépenses imprévues                         |                   | 5 000.00          |
| Opérations d'ordre                         | 16 611.00         |                   |
| <b>Total</b>                               | <b>312 607.97</b> | <b>617 346.68</b> |

Les **recettes** sont composées des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, du résultat de l'année précédente...

| Compte                                     | Réalisé 2013      | Prévisionnel 2014 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charges à caractère général                | 13 600.51         | 11 000.00         |
| Charges de personnel                       | 22 464.14         | 18 400.00         |
| Atténuation de produits                    | 145 260.74        | 146 029.00        |
| Autres charges de gestion courante         | 239 399.14        | 219 940.00        |
| Charges financières                        | 8 360.20          | 10 080.00         |
| Charges exceptionnelles                    | 6 609.92          | 1 080.00          |
| Dotations aux amortissements et provisions |                   | 5 000.00          |
| Virement à la section d'investissement     |                   | 205 817.68        |
| <b>Total</b>                               | <b>435 694.65</b> | <b>617 346.68</b> |

### La section d'investissement

Les **dépenses** concernent les opérations qui vont modifier la valeur du patrimoine en améliorant la qualité des équipements ou en en créant de nouveaux.

| Compte                             | Réalisé 2013      | Prévisionnel 2014 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Maîtrise d'oeuvre Coeur de Village | 4 186.00          | 27 800.00         |
| Subventions d'équipements versées  | 44 007.07         | 65 000.00         |
| Immobilisations corporelles        | 68 023.66         | 99 009.09         |
| Coeur de village                   |                   | 240 000.00        |
| Immobilisations en cours           | 2 977.45          | 5 961.59          |
| Emprunts (remboursement capital)   | 39 233.96         | 31 000.00         |
| Dépenses imprévues                 |                   | 27 500.00         |
| Opérations d'ordre entre sections  |                   | 13 300.00         |
| Résultat reporté                   |                   | 106 600.79        |
| <b>Total</b>                       | <b>158 428.14</b> | <b>616 171.47</b> |

Les **recettes** sont essentiellement des dotations de l'Etat, des subventions ou participations du Conseil Général, de la Région, le fonds de compensation TVA (la commune récupère partiellement la TVA 15.482%), des emprunts qui pourraient être réalisés...

| Compte                                     | Réalisé 2013     | Prévisionnel 2014 |
|--------------------------------------------|------------------|-------------------|
| Subventions                                | 16 588.20        | 139 517.00        |
| Emprunts et dettes assimilées              | 417.16           | 60 000.00         |
| Dotations, Fonds divers                    | 17 217.12        | 13 900.00         |
| Opérations d'ordre transfert entre section | 16 611.00        |                   |
| Excédent de fonctionnement capitalisé      |                  | 133 062.79        |
| Virement de la section de fonctionnement   |                  | 249 491.68        |
| Opérations d'ordre entre sections          |                  | 20 200.00         |
| <b>Total</b>                               | <b>50 833.48</b> | <b>616 171.47</b> |

## A SAVOIR

### Réglementation concernant les chiens errants

Un arrêté municipal du 22 février 2012 régle-mente la circulation des animaux errants sur la voie publique, notamment celle des chiens et des chats. Cet arrêté est affiché en mairie.

### Réglementation des bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2000 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Aveyron fixe les règles à respec-ter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de bruit de voisinage.

Ainsi l'utilisation d'appareils à moteur pour les travaux de bricolage ou de jardinage ne sont auto-risés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h  
et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Délimitation des nouveaux cantons

Le décret n° 2014-205 du 21 février 2014 portant déli-mitation des cantons dans le département de l'Avey-ron précise que le département sera composé de 23 cantons contre 46 actuellement.

Notre commune fera partie du canton dénommé Ville-neuvois et Villefrancois composé des 20 communes suivantes: Ambeyrac, Brandonnet, La Capelle Bala-guier, Compolibat, Drulhe, Lannuéjols, Maleville, Martiel, Montsalès, Ols et Rhinodes, Privezac, Sainte-Croix, Saint-Igest, Saint-Rémy, Salvagnac-Cajarc, Saujac, Savignac, Toulonjac, Vaureilles et Villeneuve.

La population de ce nouveau canton sera d'environ 10 355 habitants (contre 4512 habitants aujourd'hui), le bureau centralisateur sera situé à Villeneuve.

Ce nouveau découpage entrera en vigueur au prochain renouvellement des assemblées départe-mentales (probablement en décembre 2015).

### Aux nouveaux habitants

Si vous venez d'emménager à Ste-Croix, si vous désirez connaître notre village, et toutes les infor-mations nécessaires pour faciliter votre emména-gement, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie.

### Validité de la carte nationale d'identité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'iden-tité concerne:**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolon-gation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.**

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préa-lable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères:

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/)

### Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile sur présentation du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recense-ment classique.

La mairie délivre une attestation de recensement qui est notamment nécessaire pour se présenter aux examens, aux concours publics et pour le permis de conduire.

### Les impôts locaux, lire son avis d'impôt

Deux types d'impôts sont perçus par la commune: la taxe d'habitation et la taxe sur les propriétés bâties et non bâties. Ils permettent de financer les grandes orientations fixées par le Conseil Municipal mais la totalité de votre impôt ne revient pas à la commune.

La répartition est la suivante:

- **taxe d'habitation:** commune et communauté de communes,
- **taxe foncière sur les propriétés bâties:** commune, département et communauté de communes qui perçoit la taxe ordures ménagères,
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties:** commune, intercommunalité et Chambre d'Agriculture.

Pour 2014 la commune a décidé de ne pas augmenter les taux: - 8.25 % pour la taxe d'habitation

- 13.39 % pour la taxe foncière bâti

- 63.48 % pour la taxe foncière (non bâti)

## LA TAXE D'HABITATION

Elle est due par celui qui occupe un logement, qu'il en soit le locataire, le propriétaire ou qu'il soit logé gratuitement au 1<sup>er</sup> janvier d'une année N.

**La valeur locative brute:** c'est la valeur de votre maison calculée selon les critères de l'administration fiscale. Cette valeur sert de base au calcul de la taxe, elle est revalorisée tous les ans par l'Etat.

### Les abattements de la commune concernant l'habitation principale

- pour chacune des 2 premières personnes à charge: 15 % de la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité concernée,
- pour chacune des personnes à charges suivantes: 20 %.

Sont considérées comme des personnes à charge pour le calcul de la taxe d'habitation:

- vos enfants pris en compte pour le calcul de l'impôt sur les revenus,
- vos ascendants et ceux de votre conjoint, s'ils sont âgés de plus de 70 ans ou infirmes, lorsqu'ils résident avec vous et que leurs revenus ne dépassent pas certaines limites.

**La base nette d'imposition:** elle correspond à la valeur brute de votre maison moins les abattements. C'est sur cette base qu'on applique les taux.

### Exemple taxe d'habitation

En 2013, pour une base nette d'imposition de 2000 €, le montant de votre impôt était de 314 €. La commune a perçu 165 €, la communauté de communes 146 € et l'Etat 3 € pour les frais de gestion.

## LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Elles sont dues par toute personne propriétaire ou usufruitière, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

**La base (propriétés bâties):** elle correspond à la valeur brute de votre bien.

**La taxe sur les ordures ménagères:** elle est due par celui qui possède le logement. S'il le loue, il répercute cette taxe dans les charges payées par son locataire. Concernant notre commune cette taxe est perçue par la communauté de communes Villeneuve, Diège et Lot.

### Exemple taxe foncière propriété bâties

En 2013, pour une base de 1000 €, le montant de votre impôt était de 499 €. La commune a perçu 134 €, le département 194 €, la communauté pour la taxe ordures ménagères 149 € et l'Etat 22 € pour les frais de gestion.

### Exemple taxe foncière propriété non bâties

En 2013, pour une base terres agricoles de 500 €, le montant de votre impôt était de 498 €. La commune a perçu 317 €, la communauté de communes 20 €, la Chambre d'Agriculture 140 € et l'Etat 21 € pour les frais de gestion.

## Rappel des obligations d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme (liste non exhaustive)

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,

## Obligation d'égavage des branches au droit des lignes téléphoniques et électriques

Les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangements sur le réseau des lignes téléphoniques.

Sur le plan juridique France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'égavage, il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes téléphoniques de procéder à leurs frais aux travaux d'égavage.

Concernant les lignes électriques le propriétaire a la responsabilité de l'égavage des arbres plantés sur sa propriété si la plantation des arbres est postérieure à la ligne ou si le réseau est situé en domaine public et l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Au préalable il est nécessaire d'en informer ERDF.

Dans les autres cas l'égavage est à la charge d'ERDF.

## VIE ASSOCIATIVE

### Les associations de la commune

**Les Petites Reines** René MENDES

**APE** Séverine RAYNAL

**Club du 3<sup>e</sup> âge** Gisèle DELBES

**Comité d'Animation de Cénac** Yannick DUPONCHEL

**Comité des fêtes de Marin** Eric BES

**Comité des fêtes de Ste-Croix** Alain TREILLES

**Les Passionnés du Rétro** Jacques BOYER

**Société de chasse** Jacques VIVENS

**Union sportive** Pascal FOURNES

**Association de la Maurenque** Robert TEYSSÈDRE

**CUMA** Joël FERRIE

### L'Association de la Maurenque

L'Association de la Maurenque compte aujourd'hui 75 membres, elle a été créée le 29 juin 2011 à l'initiative de 2 hommes : Paul Teyssède (Président de l'Association décédé le 17 juillet 2013) et Daniel Delpech.

#### Un nouveau bureau a été créé :

- Président : Robert Teyssède
- Vice-président : Roland Vinel
- Trésorier : Philippe Andrieu
- Trésorier adjoint : Michel De Man
- Secrétaire : Daniel Delpech
- Secrétaire adjointe : Danielle Gauthier.

#### Objectifs de l'Association :

- Réhabilitation de l'espace rural.
- Plantation d'arbres fruitiers d'essences anciennes
- Fleurissement du hameau
- Restauration des murs.
- Restauration du lavoir de la Maurenque (en cours)
- Et d'autres projets de restauration en prévision. (four à pain)

#### Travaux déjà réalisés :

- 300 mètres de mur en pierres
- Restauration d'une marre
- 100 mètres de plantation florales
- 70 mètres de plantations d'arbres fruitiers d'essences anciennes

Nous remercions « l'équipe de choc sur le terrain » Roland Vinel, Robert Teyssède, Danielle Gauthier, Jean-René Ricard, Yves Masbou, Bernard Bruno, Daniel Delpech ainsi que tous ceux qui nous ont rejoints par leurs adhésions à notre projet et qui contribuent de ce fait au bon fonctionnement de l'Association.

L'objectif de nos actions est d'attirer l'attention sur l'importance de la réhabilitation de l'espace rural pour redonner la beauté aux paysages d'antan.

Nous remercions Monsieur Raymond Bonestèbe Maire de Sainte-Croix et Monsieur Pierre Costes Maire de Villeneuve et Conseiller Général pour leur soutien apporté à l'action citoyenne menée par l'Association de la Maurenque.



## ETAT CIVIL 2013 ET 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2014

Vous trouverez dans cette page les naissances, mariages, décès et transcriptions de décès dont nous avons reçu des intéressés ou de leur famille l'autorisation de publication.

### Naissances

#### 2013

*Gabriel BARTHÉLÉMY* 23 mars  
*Elliot GIBERGUES FOURCADE* 27 mai  
*Lucas RICARD CHABBERT* 20 août

#### 2014

*Mathilde SOUQUES* 13 mai  
*Hélina DE ANDRADE* 11 juillet

### Mariages

#### 2013

*Michel MOLY et Nadine VIALATTE*  
22 juin  
*Jérémie MAZARS et Charlotte JONQUET*  
17 août

*Guillaume BARTHÉLÉMY  
et Marina PUECH*  
31 août

### Décès

#### 2013

*Robert LAURENS* 28 mars  
*Daniel BIGOT* 2 juillet  
*Marcel TEYSSÈDRE* 10 juillet  
*Marie-Thérèse CASSAN épouse BLAQUIE*  
4 août  
*Justin, Jean, Baptiste TEULIERES*  
15 septembre

#### 2014

*Anne-Marie CHAUZY épouse PUEL*  
11 février  
*Isabelle DAUSSET* 27 février  
*Juliette ROUX épouse LAURENS* 3 mars  
*Paul DEDNER* 18 mars  
*Odile COURNEDE épouse SOULIE* 27 mars  
*Aimé LAURENS* 9 mai



